



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe**

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO**

**Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-07-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

### **DELIBERATION N°07.06.2020**

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Considérant qu'au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, la Commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale,

Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le Conseil Municipal se prononce sur l'application des majorations,

Il est proposé au Conseil Municipal de calculer les majorations auxquelles peuvent prétendre le maire, les adjoint(e)s et les conseiller(e)s municipaux délégués selon la règle suivante :

$$\frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{taux de la première répartition}}{\text{Taux maximal de la strate}}$$

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)**

**DECIDE** que les indemnités effectivement octroyées au maire, aux adjoint(e)s et aux conseiller(e)s municipaux délégués sont majorées comme suit :

- Maire : 64,24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
- Adjoint(e)s : 24,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, par adjoint(e).
- Conseiller(e)s municipaux délégués : 200,45 euros par conseiller(e).

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire,  
  
André MOLINO

